

Le 7 juillet 2025

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L’assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s’est tenue à l’Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 7 juillet 2025 à 19 h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et conseillers: *Laurie-Ann Foucrault, Tanya Garrick Rhicard, Rose Lawlor, Laurent Marchal, Marcus Flynn et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.

ABSENCE

La conseillère Laurie-Ann Foucrault

** La conseillère Laurie-Ann Foucrault se joint à la séance à compter de 19h08*

25-07-01 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

25-07-02 PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée Régulière, tenue le 2 juin 2025, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) citoyens présents

Un citoyen questionne les membres du conseil.

** La conseillère Laurie-Ann Foucrault se joint à la séance à compter de 19h08*

25-07-03 COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN JUILLET 2025

Total des salaires : \$ 16 494.85

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

6353	Ministre du Revenu du Québec	DAS	16 834.04
6354	Receveur Général	DAS	6 164.38
*6355	André Paris Inc.	Fauchage 1 ^{er} coupe	1 483.18
6356	Avizo Experts – conseils		2 040.24
6357	Paul Beaucage	Entr. gazons -juin / terrain de balle	1 799.51

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

6358	Bell Canada		594.15
*6359	BMR Express	Garage / 5 Academy	211.01
6360	Uni – Select Canada Inc.	F – 550	54.09
6361	Canton de Bedford	Collectes MR-juin	7 798.00
6362	Cogeco Connexion Inc.		156.26
*6363	Concassage Pelletier Inc.	740.38 t.m. de pierre	9 236.09
*6364	Suzie Couture	Remb. camp de jour (x2) / rés # 25-04-17	350.00
6365	CT Copieur	Contrat	408.17
*6366	Distribution Marc Chevalier Inc.	S.E.S.A. / calcium base	547.64
6367	Dépanneur chez Ben	Essence	35.57
*6368	Excavation Giroux Inc.	Transport d’abrasifs	402.66
*6369	Artelia Canada Inc.	Projet voirie	646.74
*6370	Outillage Rioux G.D.B.	Calcium base / S.E.S.A.	30.61
6371	Hydro Québec		4 147.07
6372	Gestim Inc.	Inspectrice	4 535.76
*6373	J.A. Beaudoin construction limitée	Nivelage	1 3571.11
*6374	Les Épandages Robert	Fibre de terrain de jeux	1 567.69
*6375	VOX Avocat (e) s Inc.	Dossier 0146-024046	3 168.71
6376	Dupont Énergies	S.I.	97.88
6377	R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement MR mai et juin	4 920.96
*6378	Sablière Sainte-Marie Inc.	Sable – terrain de balle	173.61
*6379	Somavrac C.C.	Chlorure de calcium	1 2061.92
*6380	Staples Commercial	Fourniture de bureau	185.66
6381	Telus mobilité		250.79
6382	Sanibert inc.	Toilettes – 12 Maple et 2 River	471.90
*6383	Transport en Vrac Giroux inc.	Transport de pierre	1 138.25
*6384	Ville de Bedford	S.I. – formation (3 230.36\$) Quote -Part aréna (10 031.79\$)	13 262.15
*6385	Annulé	-	-
*6386	CIBC-Visa	Rapport de dépense 2025-07-16	1 411.89
*6387	La Popote de la région de Bedford	Don-rés.#25-07-10	250.00
*6388	École Mgr-Desranleau	Don-Option agriculture rés.#25-07-11	100.00
*6389	Oasis Santé Mentale	Don-Bromont Ultra rés.# 25-07-12	200.00

RAPPORT DE L’INSPECTRICE DES PERMIS ÉMIS EN JUIN

Dépôt du rapport de l’inspectrice, des permis émis en juin 2025.

25-07-04

**DEMANDE DE DÉMOLITION -DM-01-2025- ANCIENNE RÉSIDENCE AU
49, CHEMIN RIDGE - LOT 6 570 521**

CONSIDÉRANT QU’ une demande (DM-01-2025), datée du 16 juin 2025, pour la démolition complète d’une ancienne résidence de ferme, situées sur le lot 6 570 521 (49, chemin Ridge) a été soumise au service de l’urbanisme de la municipalité de Stanbridge East ;

CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment situé au 49, chemin Ridge, est inoccupé depuis 2017 et ne présente aucune valeur patrimoniale ni intérêt collectif pour la conservation ;
CONSIDÉRANT QUE	le 49, chemin Ridge n'est pas assujetti au comité de démolition, car il ne remplit pas les critères de protection ou de valeur patrimoniale prévus au Règlement no 440-2023 ;
CONSIDÉRANT QUE	l'immeuble ne figure à ce jour dans aucun inventaire patrimonial, n'a pas de fiche associée et n'est pas situé dans une zone de protection reconnue ;
CONSIDÉRANT QUE	ce bâtiment est dans un état avancé de dégradation, ne répond plus aux conditions minimales d'habitabilité et représente un risque pour la sécurité publique ;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment est dépourvu d'électricité, d'eau courante et de chauffage, et que l'enveloppe extérieure, les matériaux et possiblement la structure présentent une détérioration importante;
CONSIDÉRANT QUE	l'état d'insalubrité possible, les risques de vandalisme, d'infiltrations ou d'effondrement, et la présence potentielle de moisissures ou de nuisibles constituent des enjeux sérieux de sécurité ;
CONSIDÉRANT QUE	le propriétaire souhaite procéder à la démolition pour des raisons de sécurité, de non-fonctionnalité du bâtiment et pour libérer le terrain en vue d'un projet futur conforme à la réglementation municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu :

- QUE le conseil municipal de Stanbridge East autorise la démolition du bâtiment situé au 49, chemin Ridge, tel que demandée par le propriétaire ;
- QUE le propriétaire prenne toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le site pendant les travaux de démolition et s'assurer de la remise en état sécuritaire du terrain ;
- QUE tout projet futur sur ce terrain fasse l'objet d'une demande conforme aux règlements municipaux en vigueur.

25-07-05

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU' En vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent, en concertation avec les municipalités locales, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

- ATTENDU QUE** l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige que l'autorité régionale procède à la révision de son schéma ;
- ATTENDU QUE** les orientations en vigueur du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;
- ATTENDU QUE** les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité concernée et l'autorité régionale, déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent à réaliser et leurs conditions de mise en œuvre ;
- ATTENDU QUE** ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan qui doit être adopté par chaque autorité qui en sera responsable ;
- ATTENDU QUE** le plan de mise en œuvre de la municipalité de Stanbridge East sera intégré dans le projet de schéma révisé de la MRC de Brome-Missisquoi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Stanbridge East adopte le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Brome-Missisquoi.
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

25-07-06

ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION PARTIELLE DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES CONCERNANT LE RÉSEAU RÉGIONAL D'ÉCOCENTRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI- APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

- CONSIDÉRANT** l'évolution du service et des ententes intermunicipales concernant le réseau d'écocentres sur le territoire de Brome-Missisquoi depuis 2013;
- CONSIDÉRANT** la fermeture graduelle des services d'écocentres locaux à travers les six pôles de la MRC au cours des dernières années;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires reconnaît l'importance d'un service régionalisé en matière d'écocentres, afin d'optimiser les ressources, d'assurer une gestion plus cohérente et uniforme, et d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité du service sur l'ensemble du territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires dans les dernières années a investi dans l'optimisation des activités de l'écocentre régional situé chez Zone-Éco à Cowansville et qu'il a donné son aval au projet d'optimisation de l'écocentre régional pour l'année 2025 via les résolutions 552-1224 et 120-0325;

- CONSIDÉRANT QU’** il devient nécessaire d’actualiser les paramètres d’entente entre la MRC et les 21 municipalités afin d’encadrer les services et activités liés au réseau régional d’écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite exercer, en lieu et place des municipalités locales, la compétence relative aux services et activités liés au réseau régional d’écocentres afin d’assurer une organisation efficiente, cohérente et régionale du service;
- CONSIDÉRANT QU’** il y a lieu à ce que les Municipalités délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre notamment à la MRC de conclure une entente intermunicipale avec Zone-Éco et à établir un réseau régional d’écocentres ;
- CONSIDÉRANT QU’** en fonction des réalités locales, l’entente proposée rend possible pour les municipalités la mise en place de services locaux complémentaires ou encore, la possibilité d’offrir un service ou un projet particulier, sous certaines conditions ;
- CONSIDÉRANT QUE** les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C -27.1 et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l’Entente de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d’écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi ;
- CONSIDÉRANT QU’** il y a lieu d’établir entre les Parties notamment comment régir le fonctionnement, prévoir les obligations ainsi que les modalités de répartition des contributions financières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Stanbridge East approuve l’Entente de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d’écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi (l’«Entente »).
- Que le conseil autorise et mandate Monsieur Greg Vaughan, maire, et Madame Nicole Blinn, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité ladite Entente;
- Que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l’Entente, la ressource occupant la fonction de direction générale au sein de la municipalité;
- Qu’une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

25-07-07

AUTORISATION D'ACHAT – SCIE À ONGLETS RADIALE POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics a exprimé le besoin de se doter d'une scie à ongles radiale afin de faciliter divers travaux de coupe et d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE cet outil permettra d'améliorer l'efficacité, la précision et la sécurité des travaux réalisés par l'équipe municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires à cet achat sont disponibles au budget prévu à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé de l'achat est de 400 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu :

- QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une scie à ongles radiale pour les besoins du département des travaux publics, pour un montant estimé de 400 \$, taxes en sus ;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

25-07-08

NOMINATION D'UNE NOUVELLE PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER DES PERSONNES ÂNÉES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent désigner une personne responsable du dossier des personnes âgées afin d'assurer la représentation locale et régionale ainsi que le suivi des actions relatives à cette clientèle ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marcus Flynn a informé la direction générale de son désir de se retirer de ce rôle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu :

- QUE la municipalité remercie M. Marcus Flynn pour son engagement et sa contribution dans ce dossier ;
- QUE la municipalité de Stanbridge East nomme **la conseillère Madame Tanya Garrick Rhicard**, à titre de personne responsable du dossier des personnes âgées ;
- QUE cette personne ait pour mandat :
 - De participer au comité de pilotage régional ;
 - D'assumer le leadership dans l'élaboration ou la mise à jour de la politique régionale ainsi que du plan d'action régional et local ;
 - De représenter les intérêts des personnes âgées auprès du conseil municipal et de la communauté ;
 - D'assurer le lien entre le comité de pilotage régional, le comité local et le conseil municipal.

25-07-09

AUTORISATION D'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE – FÊTE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025

- CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les Loisirs de Stanbridge East souhaite soutenir La Maison de la Famille des Frontières dans l'organisation de sa Fête de la Rentrée scolaire, prévue pour le dimanche 17 août 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE** cet événement communautaire vise à offrir gratuitement des fournitures scolaires, des coupes de cheveux et des activités pour les enfants afin de soutenir les familles de la région ;
- CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs demandent l'autorisation d'utiliser le terrain de balle, ainsi qu'un espace pour y installer des châteaux gonflables, des rafraîchissements et une aire de jeux pour enfants ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal appuie les initiatives communautaires favorisant le bien-être des familles et la participation citoyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu :

- QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du terrain de balle de Stanbridge East le dimanche 17 août 2025 par Les Loisirs de Stanbridge East, dans le cadre de l'événement organisé en collaboration avec La Maison de la Famille des Frontières ;
- QUE l'autorisation comprenne également l'installation de châteaux gonflables, d'un espace de rafraîchissements et d'une aire de jeux, sous réserve du respect des règles de sécurité et de toute exigence applicable ;
- QUE les organisateurs soient responsables de la supervision, de l'entretien et du nettoyage du site à la suite de l'événement.

25-07-10

DEMANDE D'APPUI FINANCIER- LA POPOTE DE LA RÉGION DE BEDFORD

- CONSIDÉRANT QUE** la Popote de la région de Bedford a adressé une demande d'aide financière à la Municipalité, soulignant qu'elle dépend grandement du soutien de ses donateurs pour poursuivre sa mission;
- CONSIDÉRANT QUE** ces fonds supplémentaires permettent à l'organisme de faire face aux dépenses imprévues et de maintenir le prix des repas au plus bas;
- CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2024, la Popote de la région de Bedford a terminé l'année avec 111 clients et a préparé et livré un total de 13 668 repas, démontrant ainsi l'importance et la portée de ses services pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu :

- QUE la Municipalité accorde un don de 250.00\$ à la Popote de la région de Bedford afin de soutenir ses activités.

25-07-11

DEMANDE SOUTIEN À L'OPTION AGRICULTURE-ÉCOLE MGR-DESPLANLEAU

- CONSIDÉRANT QUE** l'école secondaire Mgr-Desplanleau a mis en place, depuis l'automne 2023, une option scolaire innovante intitulée « Option Agriculture », destinée aux élèves de 1re et 2e secondaire;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet éducatif unique permet aux jeunes de découvrir la richesse et la diversité du monde agricole par des visites hebdomadaires dans des entreprises agricoles ou agroalimentaires de la région et par la participation à des tâches concrètes;
- CONSIDÉRANT QUE** l'Option Agriculture favorise la compréhension des réalités agricoles, la découverte des métiers du secteur, le développement de compétences entrepreneuriales et une meilleure appréciation de la chaîne alimentaire;
- CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de ce programme est de rendre cette opportunité accessible à tous les élèves, sans égard à leur situation financière, et qu'il contribue à créer un fort lien entre les jeunes et leur communauté agricole;
- CONSIDÉRANT QUE** les coûts de fonctionnement de ce projet s'élèvent actuellement à 12 000 \$ par année et que le soutien financier demandé vise à réduire les frais d'inscription et assurer la pérennité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu :

- QUE la Municipalité accorde un don de 100.00\$ à l'école secondaire Mgr-Desplanleau pour soutenir le programme « Option Agriculture »;

DEMANDE DE SOUTIEN DISCRÉTIONNAIRE- CAMP VOILE 100% FILLES 2025- CLUB NAUTIQUE DU LAC BROME

Il est convenu que ce conseil ne souhaite pas contribuer, compte tenu du budget limité réservé aux dons et de notre volonté de prioriser des initiatives situées à proximité de notre territoire.

25-07-12

INVITATION À SOUTENIR OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION DANS LE CADRE DU BROMONT ULTRA 2025

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard et résolu que ce conseil verse une contribution de 200.00\$ à l'organisme afin de les appuyer dans leur mission d'offrir un service accessible et de qualité à les familles de la région.

CORRESPONDENCE

- Chœur des Armand : remerciement- don pour les concerts bénéfice au profit de Pleins Rayons
- Austin Piette : remerciement- bourse étudiant de l'école secondaire Massey-Vanier

- Leslie Benoit-R : remerciement- bourse étudiante de l'école secondaire Massey-Vanier

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48.

Nicole Blinn, directrice générale

Greg Vaughan, maire